



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Avis de la CDPENAF

Direction départementale  
des Territoires  
Service de l'agriculture et du  
développement rural  
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
téléphone : 01 60 56 73 00  
télécopie : 01 60 56 71 01  
[ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 26 novembre 2019

Monsieur le Maire

Par courrier réceptionné le 10 octobre 2019, vous avez sollicité l'avis de la CDPENAF sur la demande de permis de construire n° 077 239 19 00029, déposée par la SCEA Racing Trot pour la construction d'un bâtiment agricole sur le territoire de votre commune.

Ce permis de construire a fait l'objet d'une consultation électronique des membres de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Si le demandeur est effectivement une exploitation et si ce bâtiment comporte effectivement des écuries, la commission s'interroge toutefois sur la destination réelle de ce bâtiment, les écuries n'en représentant qu'environ un tiers. Néanmoins, celui-ci ayant déjà construit, elle ne s'oppose pas à cette régularisation, mais restera vigilante vis à vis des éventuelles autres demandes de cette exploitation.

***La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire, afin de régulariser la situation.***

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires  
de Seine-et-Marne  
  
Igor KISSELEFF

M. Patrice CAFFIN  
Mairie  
Place de l'Eglise  
77970 JOUY-LE-CHATEL